

REPUBLICHE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
-----  
INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE  
POUR LE DEVELOPPEMENT  
-----  
DIRECTION GENERALE  
-----  
BP : 2123 Yaoundé  
Tel/Fax: (237) 222 23 26 44/222 22 59 24  
E-mail : [info@irad.cm](mailto:info@irad.cm)  
Site web : [www.irad.cm](http://www.irad.cm)



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
-----  
INSTITUTE OF AGRICULTURAL  
RESEARCH FOR DEVELOPMENT  
-----  
HEAD OFFICE  
-----  
P.O.Box: 2123 Yaoundé  
Tel/Fax: (237) 222 23 26 44/222 22 59 24  
E-mail : [info@irad.cm](mailto:info@irad.cm)  
Site web : [www.irad.cm](http://www.irad.cm)

28 JUIL 2025

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

**DECISION N° 23 /IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/07/2025**  
**PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE ISSU DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**N°20/AONO/IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/2025 DU 12/05/2025**  
**POUR L'AMÉNAGEMENT DE 10 HA DE PÉRIMÈTRE DE PRODUCTION DE SEMENCES**  
**FOURRAGÈRES À WAKWA ET BANGANGTÉ**

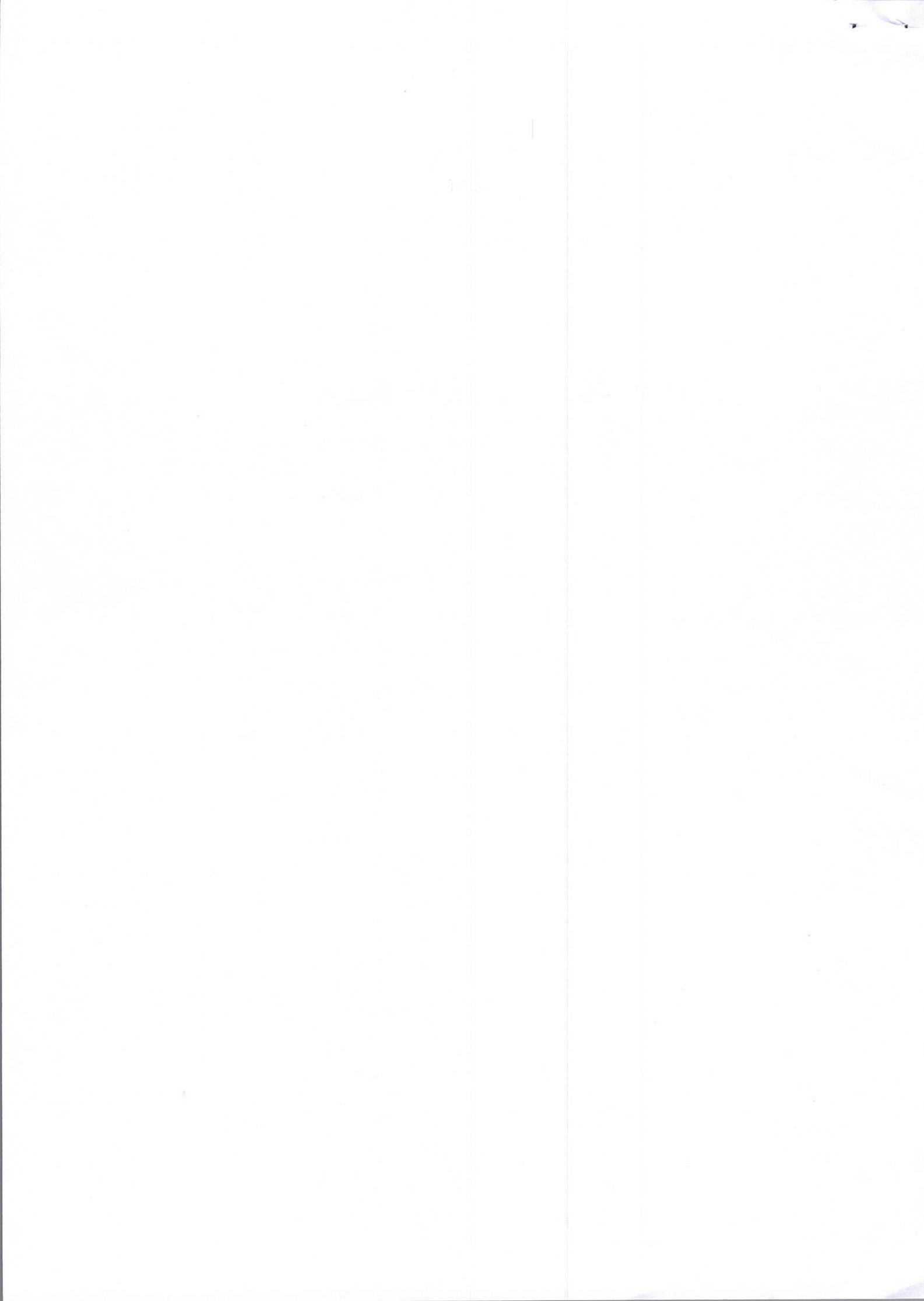
\*\*\*\*\*

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Loi 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de L'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret n°2011/305 du 12 septembre 2011 portant nomination du Directeur Général de L'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) ;
- Vu Le Décret N° 2019/075 du 18 Février 2019 portant réorganisation de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) ;
- Vu Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés publics ;
- Vu L'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007, mettant en vigueur le cahier des clauses Administratives générales (CCAG), applicables aux marchés publics ;
- Vu La Décision n°00000434/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination de présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics ;
- Vu La circulaire n° 005/CAB/PM du 31 décembre 2014 relative à l'anticipation de la procédure de passation des Marchés publics avant la mise en place de la disponibilité des financements ;
- La circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025.

Considérant les nécessités de service.

DECIDE



Article 1<sup>er</sup>: l'entreprise T.F MAYAH, BP 3256 Yaoundé, Tél : 673 27 77 66, N° Contribuable P027912248956T a été retenue dans le cadre de l'exécution du Marché issu de l'Avis d'Appel d'Offres N° 20/AONO/IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/2025 du 12/05/2025 pour les travaux d'aménagement de 10 ha de périmètre de production de semences fourragères à Wakwa et Banganté.

Montant TTC : 98.739.000 (*quatre-vingt-dix-huit millions sept cent trente-neuf mille*) FCFA.

Lot 1 : 48.892.500 (*quarante-huit millions huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent*) FCFA.

Lot 2 : 49.846.500 (*quarante-neuf millions huit cent quarante-six mille cinq cent*) FCFA.

Délai d'exécution : Trois (03) mois

Financement : PIISAH

Exercices : 2025

Article 2 : Le Directeur Général de ladite entreprise est invité à se présenter au Service des Marchés pour recevoir notification du projet de Marché.

Article 3 : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

#### Ampliations

- MINMAP
- ARMP
- DAAF/ SDBF/SM/CIPM



